

**L'UDAF DES HAUTS-DE-SEINE PUBLIE LES RÉSULTATS
DU CALCUL DE SON INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2026
SUR LES DONNEES DE L'ANNEE 2025.**

Le nombre de salarié pris en compte pour le calcul de l'index s'élève à **70 salariés** pour l'année 2025.

1. L'indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est de 36/40. L'écart est en faveur des femmes.
2. L'indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes est de 35/35. L'écart est favorable envers les femmes.
3. L'indicateur relatif au pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congés maternité est non calculable.
4. L'indicateur relatif au nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations est de 0/10.

Conclusions : La note globale de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2025 est de 84/100.